Rezé
Direction ressources humaines
carrierepaie@mairie-reze.fr
02 40 84 42 33

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude à la promotion interne pour l'accès au cadre d'emploi des ingénieur·es territori·aux·ales au titre de l'année 2026

La Maire de la Ville de Rezé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019 – 1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2013 – 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016 – 201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieur·es territori·aux·ales,

Vu les lignes directrices de gestion définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique compétent,

Vu le tableau des effectifs,

Sur proposition du directeur général des services,

Arrête :

Article 1.

A compter du 1er octobre 2026, l'agent suivant est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emploi des ingénieur·es territori·aux·ales, au titre de la promotion interne 2026, pour une durée de deux ans renouvelables :

- TOUTAIN Erwan

Article 2.

Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

M. le directeur général des services de la Ville de Rezé,
M le trésorier de la Ville de Rezé,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

La maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'une médiation préalable auprès du Centre de gestion de Loire Atlantique (tél 02.40.20.00.71) dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Une fois seulement que cette procédure amiable est arrivée à terme, un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile Gloriette CS 24111 44041 Nantes cedex ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Rezé, le 15 juillet 2026

Pour la maire et par délégation,
L'élu en charge des ressources humaines,

Maxime VENDE